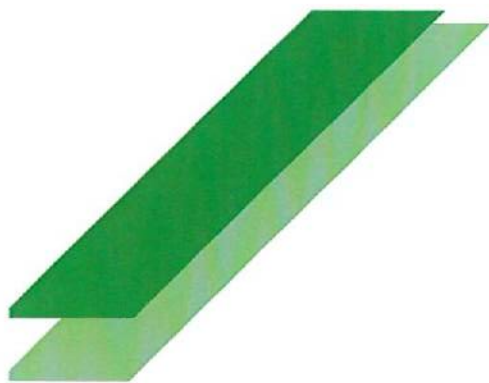




Politique d'engagement actionnariale et de vote

Compte-rendu annuel au titre de l'exercice 2023

Le 11/03/2024

PREAMBULE :

Turgot AM est une société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) le 09 décembre 2008 et qui assure la gestion de plusieurs Organismes de Placement Collectif sous forme d'OPCVM.

Conformément aux dispositions des articles L533-22 et R533-16 du Code Monétaire et Financier, Turgot AM a établi une politique d'engagement actionnarial qui présente les conditions dans lesquelles elle entend exercer les droits de vote attachés aux titres détenus par les OPC dont elle assure la gestion. La dernière version à jour de la politique est consultable et téléchargeable sur le site internet de la société de gestion.

En outre, Turgot AM est tenue d'établir un rapport dans les quatre mois de la clôture de son exercice, qui vise à rendre compte des conditions dans lesquelles elle a exercé les droits de vote attachés aux OPC dont elle assure la gestion.

RAPPORT SUR L'EXERCICE DES DROITS DE VOTE :

Au titre de l'exercice 2023, et conformément aux critères et limites définis dans la politique de vote, Turgot AM n'a pas exercé les droits de vote attachés aux titres détenus par les OPC dont elle assure la gestion.

En effet, dans sa politique de vote, Turgot AM France estime que ses positions détenues, du fait de leur taille, ne lui permettent pas d'avoir un vote influent.

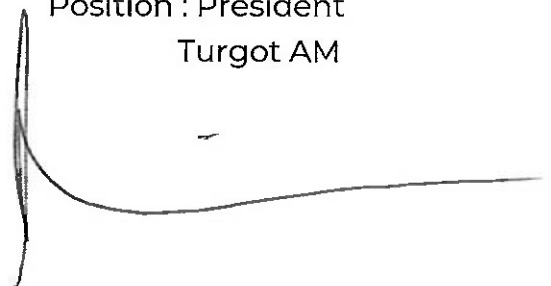
Néanmoins, il est rappelé que la politique de vote reste à la disposition des porteurs de parts des OPC dont Turgot AM assure la gestion sur simple demande.

Document établi le 03/04/2024

Par Waldemar Brun-Theremin

Position : Président

Turgot AM

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical stroke followed by a horizontal stroke that curves upwards and then levels out to the right.